

# **FICHE REPÈRES DU RSU 2022**

## Communes de 100 à 350 agents des Hauts de France

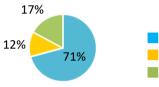
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

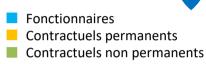
> 96 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU

> 21 566 agents recensés dans ces collectivités dont 15 264 fonctionnaires, 2 606 contractuels permanents et 3 696 contractuels non permanents

### **Effectifs**

71% des agents sont fonctionnaires





Minimum	Maximum	Effectif Nb de	Nb de coll
William	WidAiiiidiii	moyen	concernées
71	307	159	96
1	125	27	96
2	208	41	94

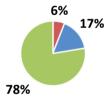
- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- ► 11,05 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 2,3 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 10,1 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

## Caractéristiques des agents permanents

48% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	23,9%	11,8%	22,2%	41,3
Technique	49,7%	41,5%	48,5%	90,2
Culturelle	5,9%	17,9%	7,7%	15,1
Sportive	1,8%	1,8%	1,8%	4,1
Sociale	4,8%	2,9%	4,5%	8,5
Médico-sociale	1,8%	1,6%	1,8%	5,5
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,3
Police municipale	3,2%	0,1%	2,8%	6,3
Animation	8,8%	22,5%	10,8%	20,6
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	186

 78% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



10,9 30,8 144,4

► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 60% ■ Hommes



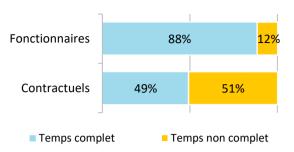
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 40% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints territoriaux d'animation	9%
Agents de maîtrise	6%
Assistants d'enseignement artistique	5%

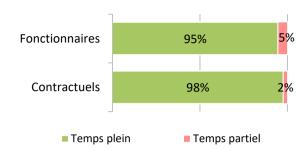
Fiche "Repères" du RSU 1/7

# Temps de travail des agents permanents

 88% des fonctionnaires à temps complet contre 49% des contractuels



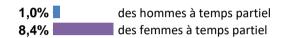
 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	45%	Culturelle	80%
Animation	17%	Animation	70%
Technique	13%	Technique	43%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

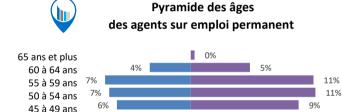


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

# Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	48,24		
Contractuels	39,73		
permanents	39,73		
Ensemble des	46,99		
permanents	40,33		
Âge moyen*  des agents non permanent			
Contractuels non			
permanents	36,12		



35 à 39 ans
30 à 34 ans
25 à 29 ans
20 à 24 ans
moins de 20 ans

4%

4%

4%

3%

1%

1%

0%

1%

Hommes ■ Femmes

\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 208,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité

40 à 44 ans



- > 161,9 fonctionnaires
- > 19,6 contractuels permanents
- > 27,3 contractuels non permanents

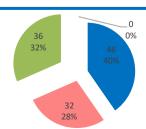
ETPR permanents moyens par catégorie



136,2 ETPR

# Positions particulières

- 1,1% des agents permanents sont en position statutaire particulière
- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

### **Mouvements**

 En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 12,6%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,5%	56,3%



### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
188,1 agents	186,1 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022			
Fonctionnaires	4	-2,2%	
Contractuels	7	6,9%	
Ensemble	7	-1,0%	

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	38%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	24%
Départ à la retraite	16%
Mutation (changement de collectivité)	10%
Démission	5%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	30%
Remplaçants	28%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	11%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	7%
* Variation dos offentifs :	

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

# Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
   En moyenne, 2% des agents permanents
   présents au 31/12 ont été titularisés dans
   l'année
- 42 Ruptures conventionnelles actées en 2022 28,7% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 93% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

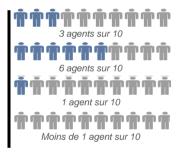
Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

1,78% des agents concernés



# Sanctions disciplinaires

41% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	52	14
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	1	-
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	5	-
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	3	-

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

15 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

Autres

50%

14%

11%

Fiche "Repères" du RSU

3/7

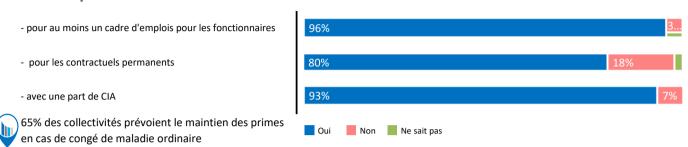
# Budget et rémunérations



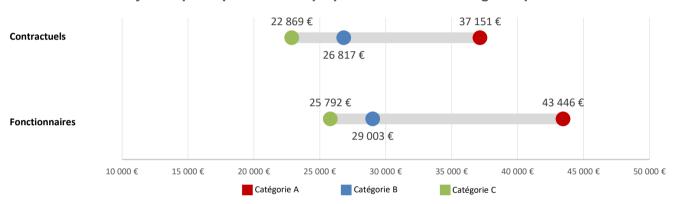
Les charges de personnel représentent 61,17 % des dépenses de fonctionnement

Montant<br/>moyenBudget de<br/>fonctionnement36 226 693 €Charges de<br/>personnel22 160 839 €Soit 61,17 % des<br/>dépenses de<br/>fonctionnement

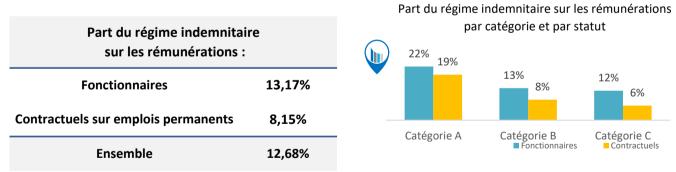
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,68 %



En moyenne, 5761 heures supplémentaires/complémentaires pour les 99% de collectivités concernées



63% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 20,9 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



 En moyenne, 10,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
5,73%	2,94%	5,32%	1,68%
9,92%	3,08%	8,93%	1,81%
10,51%	3,70%	9,52%	1,95%
	5,73% 9,92%	Fonctionnaires         permanents           5,73%         2,94%           9,92%         3,08%	Fonctionnaires         permanents         permanents           5,73%         2,94%         5,32%           9,92%         3,08%         8,93%

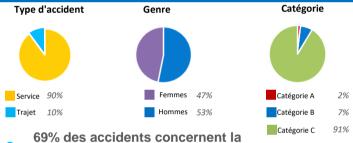
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 36,34 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

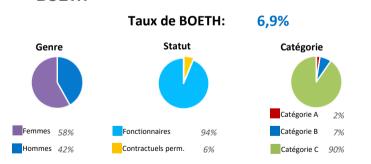
- 99% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 7,4 accidents du travail pour 100 agents
- En moyenne, 56 jours d'absence consécutifs par accident du travail



69% des accidents concernent la filière technique

# Handicap

97% des collectivités ont au moins un agent BOETH



1,0 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

#### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

3 555 €

# Prévention et risques professionnels

54 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 7 036 €
Coût par jour de formation : 129 €

Oui Non Ne sait pas En cours Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,1% des femmes 1,8% des hommes

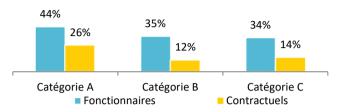
Fiche "Repères" du RSU 5/7

### Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 32% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

31% des femmes et 32% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

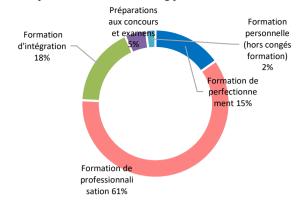


Le budget médian consacré à la formation est de 56 481 €

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	62%
Autres organismes	26%
Coût de la formation des apprentis	6%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

### Répartition des jours de formation par organisme

	1 0
CNFPT cotisation obligatoire	71%
Autres organismes	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	7%
Collectivité	4%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

 47% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

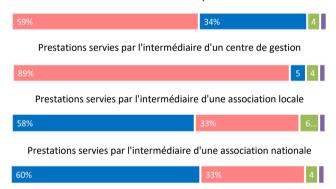
47% 46% 4 Dont 16,7% ont adhéré à une convention de participation

santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyar	nce
Montant moyen annuel par bénéficiaire	305€	141 €	
■ En e	cours	ıi Non	Ne sai

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



### **Relations sociales**

65% des collectivités concernées par des grèves



Nombre moyen de réunions des instances

•	Comité technique	CAP	ССР
-	3	0	0

20,8% des collectivités ont engagé des négociations collectives



16,7% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

### Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Conditions et organisation du travail

#### Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Protection sociale complémentaire

Fiche "Repères" du RSU 6/7

# Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

#### Pour les fonctionnaires :

31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.













Date de publication : Version 1 février 2024

Fiche "Repères" du RSU 7/7